

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	8	11

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 30 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

DATE DE LA CONVOCATION
24/06/2025

Présents : Fabienne SEVILLA, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Jérôme SARTRE, Mallory CAIZERGUES, Luc DEVEZE, Anaïs ANSELMO, Lionel TEBALDINI.

Procuration : Chantal DELGADO à Antoine MELGAR, Christine COULBAUT à Jacqueline LOPEZ et Gisèle FOURQUET à Fabienne SEVILLA.

Étaient absents excusés : Chantal DELGADO, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET et Eric CAMA

Étaient absents non excusés :

Madame Anaïs ANSELMO a été élue secrétaire de séance

NOMINATION et NUMEROTATION D'UNE VOIE : Route Départementale D 2 - "Route de Montauriol" :

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune et souligne que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Elle précise qu'il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et souligne l'intérêt communal que présente la dénomination et la numérotation des rues, places, routes et avenues.

Elle indique que la route départementale D2 qui va de Fourques à Montauriol est appelée usuellement "Route de Montauriol" et que cette voie est longée de bâtiments d'habitation et agricoles dont la distance, les uns des autres, est importante.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents

VALIDE le nom de la voie Départementale D2 "route de Montauriol"

DÉCIDE d'une numérotation métrique de la "route de Montauriol"

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Fabienne SEVILLA



Anaïs ANSELMO